



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 13 octobre 2025**

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2025

Affichée le : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 28

Votants : 37

Pouvoirs : 9

Absent : 2

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

14 OCT. 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

16 OCT. 2025

Absents représentés

Mme FAZAL

Mme MOUSSATEN

M. N'DIAYE

M. EL OUASTI

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme SAVAS

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

30 ZAC Ec'Eau Port Fluvial - Présentation de la tranche 6 et de son plan de financement révisé

■ Rapport de présentation :

Jean-Claude VILLEMAIN, Adjoint

Le projet de la ZAC Ec'Eau Port consiste à recycler une friche industrielle de 6 ha en un nouveau quartier, au bord de l'Oise organisé autour d'un port de plaisance, 420 logements environ et 1100 m2 de commerces y sont programmés.

Au regard des investissements à mobiliser, il a semblé prudent de programmer la mise en œuvre de ce projet sur une dizaine d'années. Six tranches de travaux ont été ainsi identifiées.

La dernière tranche de ce programme d'aménagement, dont les travaux sont en cours de réalisation, permettra de finaliser les espaces publics avec :

- l'aménagement de la place Miroir d'eau et du carrefour situés à l'entrée du quartier
- la mise en œuvre de la configuration définitive de la voie haute et des venelles aux abords du lot A
- la réalisation des paysagements de ces espaces publics

Son coût est évalué à 3 876 843 € hors taxes.

Ces travaux ont déjà fait l'objet d'une subvention de 1,4 millions d'euros au titre du Fonds d'accélération écologique dans les territoires, appelé Fonds Vert.

Afin d'optimiser le financement de cette tranche 6, il vous est proposé subvention auprès de l'Union Européenne, au titre Programme Hauts de France FEDER 2021-2027, conformément au plan ci-annexé.

Il vous est proposé d'approuver ce plan de financement prévisionnel révisé pour la tranche 6 de la ZAC Ec'Eau Port.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2122-22,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 mars 2015 approuvant la création de la ZAC Ec'Eau Port Fluvial,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2019 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Ec'Eau Port Fluvial,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2019 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC Ec'Eau Port Fluvial,
Vu l'avis de la commission « Projet de Ville et Transition Écologique » du 23 septembre 2025,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 37	Pour : 33	Contre : 0	Abstentions : 4	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le projet d'aménagement de la tranche 6 de la ZAC Ec'Eau Port aux nouvelles modalités de financement mentionnées.

Article 2 : conformément à la délibération n°3 du conseil municipal du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024, d'autoriser madame le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Article 3 : d'imputer les nouvelles recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget annexe de la ZAC Ec'Eau Port de la ville.

16 OCT. 2025

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

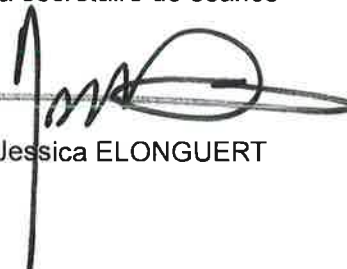
Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Madame Sophie DHOORY-LEHNER



La secrétaire de séance



Jessica ELONGUERT